

## Avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire des porteurs de parts

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'une assemblée annuelle et extraordinaire (l'« *assemblée* ») des porteurs de parts de fiducie (les « *porteurs de parts* ») de Fonds de placement immobilier Allied (« *Allied* ») se tiendra le mardi 3 mai 2022 à 16 h 30 (heure de Toronto). L'assemblée sera exclusivement tenue sous forme d'assemblée virtuelle diffusée en direct en mode audio (webdiffusion) à l'adresse [www.virtualshareholdermeeting.com/ALLIED2022](http://www.virtualshareholdermeeting.com/ALLIED2022) aux fins suivantes :

1. recevoir les états financiers audités de Allied pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que le rapport de l'auditeur s'y rapportant;
2. élire les fiduciaires de Allied;
3. nommer Deloitte s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, à titre d'auditeur de Allied pour l'exercice à venir et autoriser les fiduciaires de Allied à établir leur rémunération;
4. étudier et, s'il est jugé pertinent de le faire, adopter, avec ou sans modification, une résolution approuvant une modification de la déclaration de fiducie de Allied, telle qu'elle est décrite plus en détail dans la circulaire d'information de la direction ci-jointe;
5. étudier et, s'il est jugé pertinent de le faire, adopter, avec ou sans modification, une résolution approuvant la nouvelle ratification du régime de droits de Allied, telle qu'elle est décrite plus en détail dans la circulaire d'information de la direction ci-jointe;
6. étudier et, s'il est jugé pertinent de le faire, approuver la résolution consultative non exécutoire sur l'approche en matière de rémunération des membres de la haute direction, telle qu'elle est décrite plus en détail dans la circulaire d'information de la direction ci-jointe;
7. traiter toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

La date de clôture des registres des registres pour l'établissement des porteurs de parts ayant le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire et de voter à l'assemblée est fixée à la fermeture des bureaux le 15 mars 2022 (la « *date de clôture des registres* »).

Une circulaire d'information de la direction datée du 25 mars 2022 (la « *circulaire* ») et un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote sont joints au présent avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire.

En raison de la pandémie de COVID-19 et afin de protéger la santé et la sécurité de nos porteurs de parts, de nos collègues et de la collectivité de façon générale, l'assemblée de cette année se tiendra sous forme d'assemblée virtuelle exclusivement par webdiffusion en direct, à l'adresse [www.virtualshareholdermeeting.com/ALLIED2022](http://www.virtualshareholdermeeting.com/ALLIED2022). Les porteurs de parts et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront assister à l'assemblée, soumettre des questions et voter par voie de scrutin en ligne s'ils ont une connexion Internet, s'ils ouvrent une session à l'aide d'un numéro de contrôle ou d'un code d'identification de personne désignée, et s'ils suivent les instructions indiquées dans la circulaire ci-jointe. Les porteurs de parts non inscrits qui ne se seront pas dûment désignés eux-mêmes comme fondés de pouvoir pourront assister à l'assemblée à l'aide de leur numéro de contrôle et poser des questions, mais ne pourront pas y voter. L'enregistrement en ligne commencera 15 minutes avant le début de l'assemblée, à 16 h 15 (heure de Toronto). Veuillez prévoir un délai suffisant pour terminer la procédure d'enregistrement en ligne.

### VOTE

Les porteurs de parts qui souhaitent être représentés par procuration à l'assemblée, ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, pourront voter a) par Internet à l'adresse [www.proxyvote.com](http://www.proxyvote.com), b) par téléphone, sans frais, en composant le 1-800-474-7493 (en anglais) ou le 1-800-474-7501 (en français) au Canada, ou le 1-800-454-8683 aux États-Unis, ou c) en remettant le formulaire de

procuration ou le formulaire d'instructions de vote dûment rempli par la poste à Broadridge, à l'attention du Data Processing Centre, au C.P. 3700 STN Industrial Park, Markham (Ontario) L3R 9Z9, dans l'enveloppe préaffranchie fournie à cette fin. La date limite pour le vote par procuration est le vendredi 29 avril 2022 à 16 h 30 (heure de Toronto) ou, si l'assemblée est ajournée, au moins 48 heures (sans tenir compte des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant l'heure fixée pour la reprise de l'assemblée où la procuration doit être utilisée.

Les porteurs de parts qui souhaitent nommer une autre personne que les candidats proposés par la direction désignés dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote (y compris les porteurs de parts non inscrits qui souhaitent se nommer eux-mêmes pour assister à l'assemblée et y voter) doivent suivre attentivement les instructions indiquées dans la circulaire ci-jointe et dans leur formulaire de procuration ou leur formulaire d'instructions de vote.

## QUESTIONS

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide pour voter, veuillez communiquer avec notre agent chargé de la sollicitation des procurations et conseiller en communications aux porteurs de parts, Laurel Hill Advisory Group, par téléphone au 1-877-452-7184 (sans frais) ou au 416-304-0211 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord), ou par courriel à [assistance@laurelhill.com](mailto:assistance@laurelhill.com).

Fait le 25 mars 2022.

Par ordre du conseil des fiduciaires



### **ANNE E. MIATELLO**

*Première vice-présidente, chef du contentieux  
et secrétaire générale*

### **FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER ALLIED**

134 PETER STREET, BUREAU 1700, TORONTO (ONTARIO) M5V 2H2 [alliedreit.com](http://alliedreit.com)